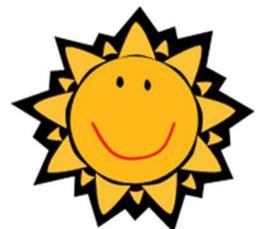




Guide de la vie scolaire

Année scolaire 2022-2023



**RÉUSSIR
ENSEMBLE**



**AU RYTHME
DE NOS
DIFFÉRENCES!**



Bonjour chers parents,

Il nous fait plaisir de vous présenter notre guide de la vie scolaire 2022-2023. Je vous invite à le conserver précieusement pour vous y référer durant l'année.

Chapitre 1 : Clientèle, horaire de l'école

Chapitre 2 : Informations générales sur le fonctionnement de l'école

Chapitre 3 : Code de vie de l'école

Chapitre 4 : Règles de régie interne du service de garde (document joint au courriel)

Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec votre enfant. Également, vous recevrez les documents suivants lors de la première journée d'école.

Veillez les signer et les retourner à l'école :

- *Acceptation du code de vie et de son annexe;*
- *Acceptation des règles d'utilisation des équipements des technologies de l'information et du réseau Internet; (inclus dans l'annexe)*
- *Autorisation relative à la diffusion de matériel visuel*

Nous avons à cœur la réussite et le mieux-être de nos élèves. Nous comptons, chers parents, sur votre précieuse collaboration, votre attention et votre suivi tout au long de l'année.

Une belle année scolaire à tous.

Claudine Robert
Directrice

Informations aux parents



Ce premier chapitre vous informe de :

- **Notre clientèle**
- **L'horaire de l'école**



INFORMATIONS AUX PARENTS

Clientèle

L'école Saint-Pie X accueille des élèves, garçons et filles, du préscolaire (maternelle 5 ans) à la 6^e année, du territoire pédagogique de Saint-Pie X, ainsi que des élèves HDAA primaire – secondaire.

Horaire

Horaire du secrétariat

8 h à 12 h 05
13 h 30 à 16 h

Horaire des cours

Secteur primaire 8 h 42 à 12 h 07
 13 h 22 à 15 h 45

Secteur préscolaire : 8 h 42 à 12 h
 13 h 20 à 15 h 10

Horaire des récréations du primaire

10 h 45 à 11 h 05
14 h 25 à 14 h 45



Informations générales



Ce deuxième chapitre vous informe :

- **Du fonctionnement de l'école**
- **Des dates de fins d'étapes et de remises de bulletins**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter de l'école, nous vous demandons de communiquer avec la secrétaire de l'école dès l'ouverture du secrétariat le matin (8 h) ou l'après-midi (13 h 30). Le numéro du secrétariat est le (819) 474-0718, poste 6813. En tout temps vous pouvez laisser votre message sur le répondeur. Vous devez également aviser le service de garde au (819) 474-8341.

Si l'absence est prévue, vous pouvez compléter un billet d'absence et le remettre au titulaire la veille.

2. Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement doit être formé avant le 30 septembre, lors de l'assemblée générale annuelle du **jeudi 22 septembre 2022 à 19 h**. Vous recevrez un rappel par courriel.

Le conseil d'établissement est formé de 5 parents, 4 membres du personnel de l'école, 1 membre du personnel du service de garde et 1 représentant(es) de la communauté.

Les séances sont publiques et la direction de l'école est présente. Les dates vous seront communiquées au début octobre.

3. Communication aux parents

Comme prescrit par le régime pédagogique, l'école doit produire au cours de l'année une communication écrite ainsi que trois bulletins.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les étapes se répartissent comme suit pour les élèves :



1 ^{re} étape	Du 29 août 2022 au 16 novembre 2022	Bulletin disponible au portail : 18 novembre 2022
1 ^{re} communication	14 octobre 2022	
2 ^e étape	Du 17 novembre au 13 mars 2023	Bulletin disponible au portail : 15 mars 2023
3 ^e étape	Du 14 mars au 22 juin 2023	Bulletin disponible au portail : 3 juillet 2023

En plus de ces communications, l'école établit une liaison avec les parents d'enfants en difficulté académique ou comportementale.

Les dates des épreuves obligatoires au primaire vous seront transmises dès que possible.

4. Rencontre de parents

Trois rencontres de parents sont prévues pendant l'année :

Première rencontre :

Le **jeudi 8 septembre 2022** : rencontre collective de tous les parents de 1^{re} et 2^e années;

Le **jeudi 22 septembre 2022** : rencontre collective de tous les parents de 3^e à 6^e année ainsi que pour les groupes de l'adaptation scolaire.

Deuxième rencontre :

Rencontre individuelle avec les titulaires et spécialistes pour l'évaluation de la première étape, le **jeudi 24 novembre 2022** de 16 h à 19 h 30.

Troisième rencontre :

Rencontre individuelle avec les titulaires les élèves éprouvant des difficultés académiques ou comportementales, le **jeudi 23 mars 2023**, de 16 h à 19 h 30.

5. Dîner à l'école

Deux possibilités s'offrent à vous :

1. **Votre enfant dîne à la maison** : vous devez venir le chercher à **12 h 07 à l'arrière de l'école par la rue Cockburn**.

⇒ Le retour est prévu à **13 h 15 pour les élèves de maternelle** et au plus tôt à **13 h 15 pour les élèves de 1^{re} à 6^e année**.

2. **Votre enfant dîne au service de garde** : Le ratio est de 1 éducatrice pour 20 élèves. La tarification est de 2,50 \$ pour le midi seulement.

Notes : Tous les élèves de l'école doivent obligatoirement fréquenter le service de garde à l'heure du dîner, tel qu'adopté par les membres du conseil d'établissement.

3. Un service de repas chauds sera offert dès la rentrée 2022. Les parents intéressés pourront commander en ligne :

#1 Allez sur notre site internet au www.lanielstlaurent.ca.

#2 Cliquez sur « Mon lunch en ligne » à droite en haut.

#3 Créez votre compte.

#4 Confirmez l'ouverture de votre compte suite à la réception du courriel d'activation envoyé.

Un délai de 3 jours ouvrables complets est requis pour tout changement ou annulation.

Veillez contacter le service à la clientèle de votre région pour faire une modification à info@lanielstlaurent.ca

Possibilité de repas dépanneur avant minuit pour le lendemain.

• Il est soit dans votre boîte de message indésirable (pourriel).

• Soit le domaine de votre courriel bloque notre courriel d'activation.

Créer votre compte à partir d'une adresse comme Hotmail ou Gmail pour régler ce problème.

#5 Ajoutez votre enfant dans votre compte et vous êtes prêt pour la commande

6. Communication à l'école

En tout temps vous pouvez aviser le secrétariat que vous désirez communiquer avec le ou la titulaire de votre enfant ou autre personne-ressource de l'école pour discuter de sa situation scolaire. Si vous laissez un message à la personne que vous désirez rejoindre, nous assurerons un retour à votre appel le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, le plus tôt possible, vous pouvez communiquer avec la direction.

7. Médication

Pour toute médication devant être donnée à l'école, vous devez obligatoirement compléter le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » qui vous sera acheminé en début d'année pour les parents qui en font la demande.

Également, vous devez nous fournir obligatoirement une copie de la prescription médicale provenant de votre pharmacie afin de pouvoir donner le médicament à votre enfant.

Il appartient aux parents ou son représentant désigné d'aviser de tout changement de médication en cours d'année, de compléter un nouveau formulaire, de le signer et le remettre à l'école.

Le parent doit se présenter à l'école pour apporter une médication pour une semaine ou plus.

8. Transport

L'élève qui voyage en autobus **doit toujours utiliser ce moyen de transport** pour l'arrivée le matin et le retour à la maison en après-midi à **moins d'une communication téléphonique ou d'un avis écrit et signé d'un parent.**

Le parent doit communiquer avec l'école en avant-midi lorsque son enfant n'utilise pas ce moyen de transport pour le retour à la maison.

Il est interdit de prendre un autre autobus pour le retour à la maison.

En bénéficiant du service, l'élève doit se comporter conformément aux règles de conduite et de sécurité du « Règles de conduite en véhicule scolaire », Annexe 7.

Le parent peut, cependant, faire une demande de 2^e adresse. Il doit compléter un formulaire disponible au secrétariat, celui-ci est ensuite acheminé pour autorisation finale par le Service du transport.

Des frais de 40 \$ sont demandés pour traiter la demande.

Motifs considérés pour l'obtention de la 2^e adresse :

- Garde partagée
- Travail des parents



9. Visite à l'école

Tous les visiteurs doivent obligatoirement circuler par la porte avant de l'école (rue Ringuet).

À votre arrivée, vous devez appuyer sur la **sonnette située à votre gauche** et vous identifier.



➤ **CIRCULATION DANS L'ÉCOLE** ◀

Pour la sécurité des enfants, nous demandons aux parents de toujours passer par le secrétariat lorsque vous vous présentez à l'école, et ce, en tout temps.

Aucun parent ne doit circuler dans les corridors sans autorisation, c'est une mesure de sécurité qui s'applique pour tous les gens qui se présentent à l'école.

Nous vous demandons de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer une enseignante, un enseignant ou tout autre personne-ressource de l'école.

10. Mesures de sécurité

Nous avons à l'école des membres du personnel qui ont suivi leur cours de secourisme. De plus, chaque année, l'infirmière donne une session de secourisme auprès de certains élèves de 5^e année sur l'heure du midi. Ces élèves agissent comme mini secouristes sur la cour.

Exercice d'urgence

Chaque année, nous prévoyons au moins deux exercices en cas de feu. Un plan d'évacuation est affiché dans chaque local de l'école et des extincteurs sont accessibles à l'intérieur de l'école. Pour les situations de crise ou d'urgence, il y aura un exercice de simulation en classe.

Confinement barricadé

Un atelier de sensibilisation sera effectué à chaque année, auprès des élèves de chaque niveau. Cet atelier vise à renseigner les élèves sur les stratégies à appliquer en cas de menace imminente dans l'école. Cette démarche nous permet de mieux outiller nos élèves de manière à optimiser leur sécurité.

Surveillance

La surveillance aux récréations est assurée à l'extérieur par 2 enseignants (es) et une éducatrice spécialisée. Par temps froid et de pluie, les élèves prennent leurs récréations dans leur classe, sous la surveillance d'enseignants. Une surveillance adéquate est assurée matin, midi et soir par les enseignants (es). Pour tous les départs en cours de journée, l'enfant doit attendre au secrétariat lorsque son parent ou son représentant désigné doit venir le chercher, tel qu'entendu à l'avance.



➤ SURVEILLANCE SUR LA COUR ◀

Il est important de respecter l'heure d'arrivée à l'école, c'est une question de sécurité.

***Nous assurons la surveillance sur la cour à partir de :
8 h 30 le matin et dès 13 h 15 en après-midi.***

Il est essentiel de respecter ces heures d'arrivée en tout temps.

De plus, la brigadière du coin Cockburn et Notre-Dame est en poste à partir de 8 h 22 et 13 h 07 après le dîner.

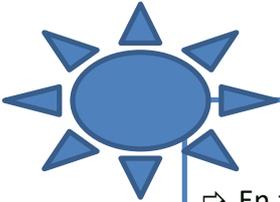


Sorties et entrées des élèves le matin, le midi et le soir

Lorsque vous venez reconduire votre enfant le matin ou le midi, nous vous demandons de **laisser votre enfant à l'extérieur à l'arrière de l'école par la rue Cockburn**. Il sera alors pris en charge par les surveillants ou le personnel enseignant et pourra entrer dans l'école en même temps que son groupe.

Si votre enfant est en retard, vous devez passer par la porte principale de la rue Ringuet avec votre enfant et aviser la secrétaire de l'arrivée de votre enfant, **sans l'accompagner dans sa classe.**

Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des cours nous vous demandons de **l'attendre à l'arrière de l'école par la rue Cockburn.** Ainsi, l'enfant sera encadré soit par son enseignante ou un intervenant jusqu'au moment de son départ et nous conserverons notre autonomie d'intervention jusqu'à son départ.



- ⇒ En tout temps, lors des arrivées ou départs des élèves le **matin**, le **midi** ou **à la fin des classes**, nous demandons aux parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant à l'école, de préférentiellement prendre l'habitude de **stationner sur la rue Cockburn (là où il n'y a pas de panneaux interdisant le stationnement).**
- ⇒ **Les enfants doivent arriver ou quitter à l'arrière de l'école par la rue Cockburn, en circulant sur le passage piétonnier.**
- ⇒ Le débarcadère arrière est réservé aux autobus seulement. Nous avons des mini transporteurs qui doivent y entrer pour descendre des élèves handicapés, à des heures variables pendant la journée.
- ⇒ **Par contre, si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe, vous devez circuler par la porte principale rue Ringuet et vous présenter au secrétariat.**
- ⇒ Veuillez bien vérifier les panneaux permettant les heures permises de stationnement puisque le débarcadère principal d'autobus est situé sur la rue Ringuet.

Pour les élèves inscrits au service de garde, les éducatrices du service assurent la surveillance pour les périodes convenues avec les parents.

En dehors de ces périodes, l'école se dégage de toute responsabilité.

La surveillance devient alors la responsabilité des parents.

Brigadiers scolaires

Des élèves désignés assureront une surveillance au coin des rues Cockburn et Ringuet. Un(e) brigadier(ère) adulte assurera la surveillance au coin des rues Notre-Dame et Cockburn.



Code de vie de l'école



**Ce chapitre vous informe des règlements
à l'école Saint-Pie X.**

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Notre code de vie se base sur certains principes et devoirs. Chaque élève a le droit au respect et a le devoir de porter la même attention aux autres. De plus, chaque élève a le droit à l'autonomie et a le devoir d'être responsable. Finalement, chaque élève a le droit à un environnement propre, sécuritaire, stimulant et a le devoir de le maintenir ainsi.

À notre code de vie s'ajoute les comportements spécifiques attendus des élèves dans les différents lieux de l'école et font référence à notre nouveau système d'encadrement SCP (Soutien aux Comportements Positifs). Naturellement, ces comportements sont en lien avec les règles générales de l'école.

Règles	Raisons
Je respecte les consignes de toute personne en autorité dans l'école. Je dis « monsieur » ou « madame » quand je m'adresse à ces personnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les adultes sont responsables de mon bien-être et de celui de tous les autres élèves de l'école. C'est leur devoir de me rappeler les consignes pour favoriser un bon fonctionnement. • Pour pratiquer les règles de la bienséance.
Je respecte mes pairs et les adultes en paroles, en gestes et en attitudes (sont interdits: langage ou geste grossiers, impolitesse, intimidation, bataille, lancer des objets, indifférence face à l'autre, rejet).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où je me sens bien et en sécurité. • Pour apprendre à s'exprimer de façon correcte dans divers contextes et diverses situations. • Pour encourager les conduites pacifiques. • Pour apprendre les comportements sociaux adéquats (calme, honnêteté, gestion des conflits, etc). • Pour favoriser un bon climat dans l'école et pour bénéficier des meilleures conditions pour apprendre sans nuire aux autres. • Pour éviter les chicanes.
J'utilise le matériel adéquatement et avec sécurité (jeux, objets, matériel éducatif, changer mes souliers, etc).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu agréable et propre. • Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres. • Pour que mon matériel soit respecté comme celui des autres. • Pour la prudence et la sécurité.
J'apporte seulement des objets utiles à la vie de l'école (pas de jouets, pas de friandises...).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les chicanes. • Pour éviter les pertes de temps. • Pour la sécurité.
J'apporte des collations nutritives et saines : fruits, légumes et produits laitiers sans noix et arachide.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour me donner de l'énergie et me concentrer. • Pour adopter de bonnes habitudes de vie.

Règles	Raisons
En cohérence avec la mission de l'établissement, je porte une tenue vestimentaire propre, soignée, décente, sécuritaire et admise dans un milieu de travail intellectuel (couvre-chefs retirés avant l'entrée dans un local, pas de jeans troués et/ou déchirés, port d'un chandail qui recouvre le ventre, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où tout le monde se sent respecté. • Pour favoriser les conduites pacifiques. • Pour éviter la provocation.
En tout temps, j'avertis un adulte lorsque je quitte le terrain de l'école (autorisation écrite signée d'un adulte, parent).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ma sécurité afin que l'on sache où je me trouve.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Code vestimentaire pour les élèves

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants :

- * Assurer la sécurité en tout temps.
- * Éviter la provocation (violence, vulgarité ou sexualité).
- * Donner une apparence propre.
- * Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge même si les problématiques engendrées sont différentes.

Pantalon / Short / Jupe	
Restrictions :	<ul style="list-style-type: none">• Doit cacher les sous-vêtements et l'anatomie (fesses).• Ceintures en chaînettes acceptées. Elles doivent être de bonne longueur, ne doivent pas traîner par terre.• Pour les jupes ou short, longueur suffisante (mi-cuisse) et doivent cacher l'anatomie (fesses et haut des cuisses).
Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none">• Les chaînes de sécurité qui pendent sur le côté de la poche du pantalon (ex: pour retenir un portefeuille ou un trousseau de clé).• Trous, déchirures ou effilochage exagéré du tissu.
Chandail / blouse / t-shirt / chemise / camisole	
Restrictions :	<ul style="list-style-type: none">• Tissu opaque (sinon, port d'une camisole en-dessous).• Camisole: bretelles larges sur les épaules (pas attachées au cou).
Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none">• Logos ou dessins à connotation violente (ex: tête de mort) ou sexuelle.• Trous, déchirures ou décolleté exagéré.
Chaussures	
Restrictions :	<ul style="list-style-type: none">• Sécuritaires, permettant de courir, s'amuser.• Attachées et sandales avec sangles derrière le talon.
Sont interdits :	<ul style="list-style-type: none">• Chaussures hauts talons (max. 3 cm) ou semelles de plus de 2 cm.• Espadrille à crampon (soccer), roulettes et tong (gougounes).
Bijoux	
Restrictions :	<ul style="list-style-type: none">• Aucune connotation à la violence ou à la sexualité.• Éviter ce qui est accrochant (ex: grands anneaux aux oreilles, longues chaînes).• Éviter ce qui peut blesser un autre élève ou soi-même (bouts pointus ou égratignant).

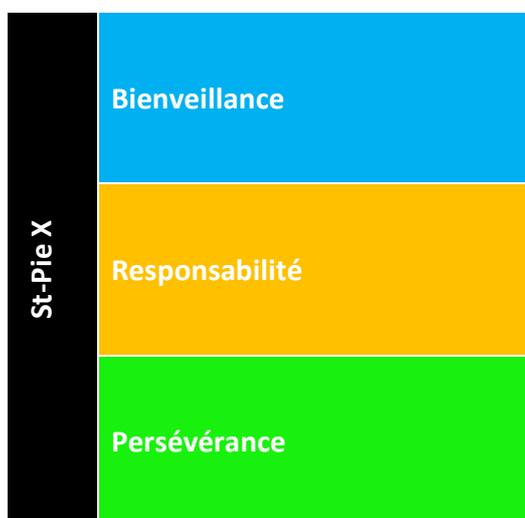
CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Les fondements du système SCP à l'école St-Pie X

L'équipe-école reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement des comportements appropriés et positifs chez les élèves. L'objectif est de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel de l'école ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du système de soutien au comportement positif (SCP) dès septembre 2019. Ce système est reconnu comme étant une approche efficace et ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appuis et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix. Les éléments du système seront présentés explicitement aux membres du personnel et aux élèves dès le début de l'année scolaire et éventuellement aux parents.

Afin de favoriser une responsabilité progressive de l'élève, l'équipe de l'école St-Pie X a mis en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement qui développe la motivation intrinsèque. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours.

Notre thème s'est inspiré d'un explorateur spatial, Pixel, qui voyage dans le système solaire pour faire de nouvelles découvertes. C'est pourquoi Pixel demande l'aide de nos élèves, qui par leurs gestes et leurs paroles, lui fourniront l'énergie nécessaire pour poursuivre ses explorations.



GRILLE D'APPRENTISSAGE		MATRICE DES COMPORTEMENTS École St-Pie X Aires de vie				
		Classe	Corridors / Escaliers		Toilettes	Bibliothèque
BIENVEILLANCE			Heures de cours	Entrées et sorties		
ATTENTES		<ul style="list-style-type: none"> - Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. - Je prends soin des autres et je les respecte. - J'apprends à vivre avec les différences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je circule en silence. - Je marche à droite. - Je garde mes pieds et mes mains pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'occupe de moi-même. - Je marche à droite. - Je respecte l'espace des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte l'intimité des autres et la mienne. - Je garde mon environnement propre. - J'attends mon tour 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis calme et j'adopte un ton de voix modéré. - J'utilise le matériel adéquatement.
		<p>Je fais de bons gestes. J'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. Je suis un modèle positif pour mes pairs en tout temps.</p>				
		RESPONSABILITÉ		<ul style="list-style-type: none"> - J'ai le matériel nécessaire et j'en prends soin. - J'accomplis un travail de qualité. - Je demande de l'aide au besoin, j'utilise les outils et les stratégies enseignées. - Je suis calme et à l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> - En groupe, je prends mon rang. - Je regarde en avant pour circuler. - Je me rends directement à l'endroit prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je me rends directement à l'endroit prévu avec mon matériel. - Je chuchote si j'ai besoin de communiquer. - Je m'habille et je déshabille devant mon crochet et je garde mon espace rangé.
		<p>J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.</p>				
PERSÉVÉRANCE		<ul style="list-style-type: none"> - Je fournis les efforts au meilleur de ma capacité. - J'adopte une attitude positive. 				<ul style="list-style-type: none"> - À la bibliothèque, je choisis un livre à ma pointure et je lis.
		<p>Je cherche des solutions à mon problème. J'applique les stratégies apprises.</p>				

MATRICE DES COMPORTEMENTS École St-Pie X Aires de vie					Grille d' apprentissage
Aires de dîner	Cour d'école	Gymnase	Service de garde	Entrées et sorties aux autobus	
<ul style="list-style-type: none"> - Je parle à voix basse. - Je garde le silence lorsque les lumières sont éteintes. - Je respecte l'espace des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les zones de jeux. - Je coopère avec les adultes et les moniteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'ai un bon esprit sportif. - J'inclus les autres dans mes jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'adopte le niveau de voix demandé. - Je prends soin des autres et du matériel. - Je garde le silence lorsque les lumières sont éteintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte l'espace et les effets personnels des autres. - Je fais attention aux autres près de moi. - Je prends soin du matériel autour de moi. 	BIENVILLANCE
Je fais de bons gestes J'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. Je suis un modèle positif pour mes pairs en tout temps.					
<ul style="list-style-type: none"> - Je m'assois à l'endroit indiqué par l'adulte. - Je lève la main pour faire une demande. - Je garde ma nourriture pour moi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je me dirige à l'endroit prévu au son de la cloche. - Je participe à l'activité que j'ai choisie en respectant les règles. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'utilise le matériel adéquatement. - J'apporte les vêtements appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je range le matériel. - J'avise mon éducatrice quand j'arrive et quand je quitte le service de garde. - Je cesse de jouer et je me prépare dès l'arrivée de mon parent. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'apporte tous mes effets. - Je me dirige directement au bon endroit et j'y demeure. - Je marche à côté de mon vélo ou de ma trottinette dans la zone des marcheurs. 	RESPONSABILITÉ
J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.					
	<ul style="list-style-type: none"> - Je règle mes conflits selon les étapes de résolution de conflits. - Je participe activement en étant positif. 	<ul style="list-style-type: none"> - je participe activement en étant positif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je règle mes conflits pacifiquement. - Je participe activement à l'activité proposée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis calme et patient dans le rang. 	PERSÉVÉRANCE
Je cherche des solutions à mon problème. J'applique les stratégies apprises.					

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Classification des comportements

Intensité 1 Environnement personnel	Intensité 2 Environnement de la classe	Intensité 3 Environnement en général	Intensité 4 Environnement sécuritaire
Comportements qui nuisent personnellement à l'élève	Comportements qui nuisent à l'apprentissage et à la liberté des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre en général	Comportements qui blessent, menacent la sécurité ou qui sont illégaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ N'a pas son matériel ▪ Brise son matériel scolaire ▪ Se plaint / argumente ▪ Boude ▪ Triche ▪ Utilise un langage inapproprié ▪ Joue avec des objets inappropriés ▪ Ne remet pas ses signatures ▪ N'écoute pas la personne qui parle ▪ N'est pas en position de travail ▪ Refuse de faire les tâches demandées ▪ Refuse de participer ▪ Refuse de collaborer ▪ N'a pas la tenue vestimentaire requise ▪ Retards (matin, récréation, midi) ▪ Ne se met pas au travail dans le temps demandé ▪ Ment ▪ Mange de la nourriture non permise (gomme, bonbon, etc.) ▪ Ne mange pas aux moments permis ▪ Apporte des objets de la maison sans permission <p>Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parle à des moments inappropriés ▪ Répond avec arrogance à l'adulte ▪ Néglige ou brise le matériel appartenant à l'école ▪ Brise le matériel d'un autre élève ▪ Ment en incluant d'autres élèves ▪ Lance des objets ▪ Fait des bruits inappropriés ▪ Encourage les mauvais comportements ▪ Se tiraille, bouscule ▪ Blasphème ▪ Provoque ▪ Se lève debout sur les meubles ▪ Se déplace sans autorisation ▪ N'est pas à sa place ▪ Exclut les autres ▪ Quitte la classe sans permission ▪ Court dans le corridor ▪ Crie, parle fort ▪ Ne respecte pas l'intimité des autres ▪ Réaction exagérée ▪ Impose ses idées ▪ Touche les autres inutilement ▪ Émet des commentaires inutiles et irrespectueux ▪ Utilise cellulaire, IPOD dans les moments inappropriés <p>Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répond avec impolitesse à l'adulte ▪ Lance des objets dangereux ▪ Provoque les autres devant un public ▪ Manifeste des comportements colériques ▪ Pousse les autres ▪ Émet des commentaires racistes, sexistes ou dénigrants ▪ Crie envers le personnel ▪ Crache intentionnellement sur les autres ▪ Harcèle et humilie (gestes, paroles, attitude) ▪ Fait des graffitis (dessin, message, gravure) ▪ Attitude agressive dans les jeux ▪ Fugue à l'intérieur du périmètre de l'école ▪ Cache ou dissimule les objets des autres dans le but de nuire ▪ Conflit avec coup(s) (préscolaire à 3^e année) ▪ Comportements sexuels inappropriés ▪ Apporte de la maison des objets à risque <p>Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Blesse intentionnellement (mord, pousse, donne des coups) ▪ Lance des objets dans le but de blesser ▪ Je règle mon conflit avec des coups (4^e, 5^e et 6^e) ▪ Désorganisation majeure ▪ Vole ou brise la propriété d'autrui ▪ Se bagarre ▪ Est en possession d'armes ▪ Menace de blesser ou d'endommager ▪ Intimidation, cyberintimidation ▪ Menaces de mort ▪ Voie de fait ▪ Gestes agressifs envers l'adulte ▪ Attouchement à caractère sexuel ▪ Semble ou est en état de consommation ▪ Fugue à l'extérieur du périmètre de l'école ▪ Propos suicidaires

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Conséquences logiques selon l'intensité du comportement

Intensité 1 Environnement personnel	Intensité 2 Environnement de la classe	Intensité 3 Environnement en général	Intensité 4 Environnement sécuritaire
<p>Les conséquences logiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps de réflexion dans un coin de la classe ou en dehors du local ▪ Perte de quelques minutes (récréations, diners, après l'école) ▪ Geste réparateur ▪ Marcher avec l'adulte en velcro ▪ Reprise du travail dans un moment opportun (ex. : période de mise à jour) 	<p>Les conséquences logiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de réflexion à compléter en temps opportun ▪ Geste réparateur ▪ Reprise du travail à un moment opportun (ex. : période de mise à jour) ▪ Temps perdu-temps repris (retenue) ▪ Retrait de l'activité en cours ▪ Retrait classe jumelle ▪ Velcro 	<p>Les conséquences logiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suspension à l'interne pour un temps déterminé ▪ Fiche de réflexion à compléter en temps opportun ▪ Retrait classe jumelle / Changement de groupe au SDG ▪ Travaux communautaires ▪ Retrait temporaire d'un lieu, jeu ou moment / Velcro avec l'adulte ▪ Temps perdu – temps repris ▪ Ateliers thématiques en lien avec la problématique 	<p>Les conséquences logiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suspension à l'interne ou à l'externe ▪ Fiche de réflexion à compléter en temps opportun ▪ Geste réparateur ▪ Travaux communautaires ▪ Retrait temporaire avec modélisation intense ▪ Intervention policière ▪ Suivi avec un adulte

J'ai le droit à l'erreur, mais si le comportement est répétitif ce n'est plus un accident. Lorsque je fais ce choix il est possible :

1. Que l'on me demande de me reprendre immédiatement;
2. Que l'on me fasse pratiquer le comportement lacunaire;
3. Que l'on me donne le choix de me reprendre ou d'être retiré à l'endroit prévu;
4. Que l'on avise mes parents de la situation;
5. Que l'on me demande de me retirer de ma classe pour me rendre en groupe jumeau;
6. Que l'on me demande de reprendre du temps à la récréation, à la maison, lors d'une journée pédagogique ou, avec l'accord de mes parents, après les heures de classes;
7. Que l'on me demande de compléter une fiche de réflexion ou de faire un geste réparateur;
8. Que selon la gravité de mon comportement, je sois suspendu à l'interne ou à l'externe;
9. Que je sois rencontré avec mes parents par les intervenants de l'école.

**Cette liste n'est pas limitative.*

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Annexe au code de vie de l'école

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

1. Caractère répétitif de l'acte
2. Rapport de force inégale
3. Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

- L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristique de la violence :

1. Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
2. Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- Les sanctions disciplinaires, comme par exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux, Sûreté du Québec ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite au Centre de services scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du Centre de services scolaire. Dans ce cas, le Centre de services scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. Le Centre de services scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associées telles que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Contrat d'utilisation des équipements des technologies de l'information et du réseau Internet

Je m'engage à :

- Assurer la sécurité de mes données et informations sur le réseau en gardant mon nom d'utilisateur et mon mot de passe confidentiel;
- Respecter l'espace mémoire qui m'est accordé et à l'utiliser à des fins scolaires;
- Respecter les droits d'auteur;
- Ne pas utiliser le service à des fins pécuniaires;
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux;
- Ne pas modifier la configuration de l'ordinateur et des logiciels;
- Ne pas utiliser le système pour accéder à des endroits ou des systèmes interdits;
- Ne pas utiliser ce système pour modifier un autre système;
- Utiliser le système mis à la disposition par les autorités scolaires d'une façon appropriée, digne des valeurs morales et sociales inculquées par la famille et par l'école;
- Utiliser un langage correct et décent;
- Avertir la personne responsable si je détecte un problème technique pouvant nuire à la sécurité du système et de ses utilisateurs;
- Ne pas utiliser le « chat » sur aucun poste à moins que ce ne soit une activité dirigée par le personnel enseignant;
- Ne pas installer quoi que ce soit sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel enseignant.

Je suis conscient que :

- Ce service est un privilège et non un droit;
- Si je refuse d'obéir aux divers règlements, une sanction s'appliquera selon la gravité de mon geste et je pourrais même perdre mon privilège d'utilisation.

Important :

- Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tels que Facebook*), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire.
- Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (*tel que Facebook*), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé d'une école ou de la Commission scolaire des Chênes.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mises en œuvre et des poursuites judiciaires pourraient être engagées.

ANNEXE 7

RÈGLE DE CONDUITE EN VÉHICULE SCOLAIRE - PRIMAIRE

1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- en vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. La commission scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

Régie interne du service de garde et informations



Ce chapitre vous informe :

- **Des règles de régie interne de notre service de garde**
- **Diverses informations.**



IMPORTANT

DOCUMENT JOINT AU COURRIEL ENVOYÉ LE 25 AOÛT 2022



DOCUMENT À SIGNER ET RETOURNER À L'ÉCOLE
ANNEXE AU CODE DE VIE 2022-2023

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____

J'ai bien lu le **Guide de la vie scolaire 2022-2023** de l'école St-Pie X qui contient entre autres le code de vie ainsi que la politique sur l'intimidation, le code vestimentaire et la politique concernant l'utilisation du matériel.

Comme élève, je m'engage à respecter les politiques et règlements qu'il contient, de même que les règles de vie de la classe et je m'engage à assumer mes responsabilités d'élève.

Signature de l'élève

Date

Nous avons pris connaissance du guide de la vie scolaire, des règles de vie et de son annexe, envoyé par courriel.

Comme autorité parentale, Je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes les sanctions disciplinaires associées telles que stipulées dans le **Guide de la vie scolaire 2022-2023**.

Je m'engage également à assumer les frais reliés au bris ou à la perte de matériel prêté par l'école (livre de bibliothèque, calculatrice, compas, rapporteur d'angle, manuels ou tout autre matériel).

Nom en lettres moulées

Signature du parent

Date

